



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 juin 2019

Compte -rendu

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 13 ☒ Pouvoir(s) : 4 ☒ Votants : 17</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>11 juin 2019</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>20 juin 2019 / 2 juillet 2019</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>20 juin 2019 / 2 juillet 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Nicole MENUET Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Brigitte HATAMI-ALAMDARI.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Patrick GIROUD, Bernard MUZELIER,</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Michel CHANCY donne pouvoir à Patrick GIROUD Monique LARGOT donne pouvoir à Stéphane TOURNOUD Hubert MOTTET donne pouvoir à Patrick GIROUD Yves PELLOUX-GERVAIS donne pouvoir à Jean-Philippe GORON</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p><u>Absents :</u> Farah HASSAN, Florence RICHARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Stéphane TOURNOUD</p>
--	---

En préambule, Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de pouvoir rajouter à l'ordre du jour une délibération liée au renouvellement de l'organe délibérant de la communauté de commune. Les membres du conseil municipal présents ne s'y opposent pas.

2019-29 – Règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la restauration

2019-30 – Règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3-11ans

Dominique UNI, première adjointe, donne lecture du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire et notamment les points modifiés.

Une demande des parents délégués est de ne pas facturer la garderie et le repas, lorsque l'enfant est malade ou lorsqu'un professeur est absent. Cette demande n'a pas été validée par le conseil municipal.

Jean-Philippe Goron, adjoint chargé des finances pose la question du droit à l'image pour les photos utilisées. Dans l'article du droit à l'image prévu par le règlement, il semblerait que les parents n'aient pas les moyens de s'y opposer, ce qui n'est pas le cas. Il est donc proposé d'ajouter : *sauf opposition explicite des parents lors de l'inscription*. Le problème est le même pour le cas des déplacements en transport scolaire lors des activités.

Dominique UNI, première adjointe, présente ensuite le règlement intérieur de la restauration scolaire qui reprend la même trame que le règlement intérieur vu précédemment.

Ces règlements font chacun l'objet d'une délibération d'approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve chacun des règlements.

2019-28 – Travaux de voirie sur le territoire de la commune / Programme de travaux 2019 / Marché selon la procédure adaptée – entreprise retenue

Olivier GAILLARD, adjoint aux travaux, expose au Conseil Municipal que dans le cadre des **travaux de voirie – Programme de travaux 2019**, les travaux ont fait l'objet d'une consultation en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée. Quatre candidats ont remis une offre dans les délais. La commission

d'ouverture des plis s'est réunie le 4 juin 2019. Elle a analysé les offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation. Le classement s'effectue comme suit :

Nom de l'entreprise	Montant HT de l'offre	Montant TTC	Classement
COLAS	65 079.00 €	78 094.80 €	4
ROUTIERE CHAMBARD	51 920.80 €	62 304.96 €	1
EUROVIA	63 880.00 €	76 656.00 €	3
CHEVAL TP	56 790.04 €	68 148.05 €	2

L'offre de Routière Chambard a été classée N°1 étant la moins-disante, eu égard au critère unique de jugement des offres : Le prix des prestations. Il est proposé de retenir l'entreprise Routière Chambard classée n°1 comme titulaire du marché pour un montant de **51 920.80 € H.T soit 62 304.96 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de retenir la société Routière Chambard.

2019-31 – Budget communal 2019 – Décision modificative n°1

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits sur certaines lignes du budget 2019 de la commune afin de transférer les sommes allouées à l'école publique du *chapitre 65 – Autres Charges de Gestion Courante* au *chapitre 011 – Charges à caractère général*.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
<u>Comptes</u>	<u>Désignations</u>	<u>Section</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
657361	Subvention à la caisse des écoles	Dépenses	65	- 2 500.00 €
6067	Fournitures scolaires	Dépenses	011	+ 2 500.00 €

Cette proposition de décision modificative fait suite à la demande de la directrice de l'école et des directives de l'Éducation Nationale pour qu'il n'y ait plus de gestion financière (fournitures scolaires notamment) de la part du corps enseignant, la compétence étant dévolue à la collectivité. Les comptes doivent être fermés. La subvention de fournitures initialement prévue à cet effet, changera de chapitre et servira à payer les fournitures scolaires. Les enseignants présenteront les factures à la mairie avec ce même budget même si elles perdent en souplesse elles n'ont pas le choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

2019-32 - Renouvellement de la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes

D'ici fin août, les communes ont la faculté, au moyen d'un accord local, de déterminer l'effectif et la répartition entre elles des membres de l'assemblée intercommunale. Les règles de répartition des sièges de conseiller communautaire selon un accord local sont très encadrées. Le principe de proportionnalité entre le nombre des représentants de la commune et sa population, laisse que peu de marges de manœuvre aux communes. En l'absence d'accord valide, ce sont les règles de droit commun qui s'appliqueront. L'effectif du conseil communautaire sera alors déterminé par le Code Général des Collectivités Territoriales en fonction de la population de l'EPCI à fiscalité propre. Ensuite, les sièges sont répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction là encore du critère de la population.

Ce renouvellement de la composition de l'organe délibérant de la SMVIC pour 2020, supprime un seul siège du fait de la fusion de Dionay et St Antoine. Cela ne changera rien pour la commune de Saint-Vérand. Jean-Philippe GORON, adjoint aux finances, regrette le manque d'explication et de simplicité de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et une abstention, approuve cette délibération de renouvellement de la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes selon les règles de droit commun.

Informations et questions diverses

Muriel GAIFFIER, conseillère municipale, rappelle tous les travaux réalisés par les adhérents de l'AS Versau.

Sur la problématique du terrain multisport, Stéphane TOURNOUD, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée que plusieurs options ont été étudiées pour réduire les nuisances sonores.

Des premières actions ont été mises en place, avec fermeture du portail du parking supérieur, coupure de l'éclairage public et vote du règlement intérieur. Ensuite, des solutions plus lourdes techniquement et financièrement sont en cours d'étude. Le mur anti-bruit semble être le plus pertinent car impossible de déplacer le city-stade. Une première estimation de l'ordre de 20 000€ est un coût non négligeable et non prévu au budget et nécessitera un arbitrage financier. La possibilité de fermer l'accès et l'utilisation du multi sport ont été évoqués, ce qui pose la question de la dépense de l'argent public engagée à perte.

Olivier GAILLARD, adjoint aux travaux, informe également que la vidéo surveillance pourrait être à l'étude. L'unité de la gendarmerie basée à Moirans pourrait faire des études préalables pour la mise en place de cette vidéo surveillance.

Stéphane TOURNOUD, adjoint à l'urbanisme demande un vote de principe sur les diverses solutions envisagées pour permettre de légitimer les actions engagées, les éventuels engagements financiers devront être entérinés lors du conseil municipal de juillet.

Trois actions sont proposées et mises au vote :

- ✘ La première proposition est la fermeture provisoire du multi sport à compter de début juillet jusqu'au 15 septembre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix contre et deux votes pour, désapprouve cette proposition.
- ✘ La deuxième proposition est le principe de continuer l'étude d'un mur anti-bruit avec proposition d'engager la commande au Conseil municipal de juillet, en rappelant l'estimation de l'ordre de 20000€ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et deux votes contre et deux abstentions, approuve cette proposition.
- ✘ La troisième proposition est le principe d'une étude pour la mise en œuvre de la vidéo surveillance, en précisant que cet investissement est plus large que la problématique du multisport car pourrait être étendu aux secteurs de la salle des fêtes et des écoles, et nécessitera inévitablement plus de temps pour l'éventuelle mise en place. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Olivier GAILLARD, adjoint aux travaux, expose le compte rendu de la commission travaux du 11 juin et l'état des lieux des travaux réalisés au stade. Il informe l'assemblée que la clôture d'enceinte sera réalisée par les agents techniques cet automne. Olivier GAILLARD poursuit sur le programme des travaux discuté lors de la commission du 11 juin, notamment au sujet du bâtiment des boulistes et la suite des travaux du cimetière. Il informe que le dossier *entrée nord* sur la RD 518 comporte plusieurs malfaçons avec notamment l'enrobé qui se dégrade. Des échanges sont en cours avec notre maître d'œuvre, l'entreprise CHAMBARD et le Conseil Départemental gestionnaire de la RD 518.

Brigitte HATAMI-ALAMDARI rappelle que des arbres sont gravement penchés sur le Haut-Pertuzou. Jean-Philippe GORON, adjoint aux finances, répond qu'une réunion est prévue semaine prochaine.

Stéphane TOURNOUD, adjoint à l'urbanisme rappelle que la commission PLU a eu lieu le 17 juin et que la réunion de démarrage de l'étude est fixée le 24 juin pour un rendu en septembre. Le dossier sera présenté début septembre au conseil municipal.

Georges BELLO, conseiller délégué rappelle l'anniversaire ce dimanche du marché de Saint-Vérand, la commune offre l'apéritif à 11h.

Claude MULLE, adjointe au CCAS, évoque la fête de la musique au Mixage Café avec 3 groupes de musique à partir de 19h ce vendredi.

La séance est levée à 22h45.